



www.sedlj.ca

Le Synergique

Vos nouvelles
syndicales

Volume 24 # 2

Le 16 octobre 2025

ÉDITORIAL

Bonjour à toutes et à tous,

Cette année encore, le processus de consultation de la tâche n'a pas été de tout repos. Malgré la mise en place d'une nouvelle façon de procéder à l'élaboration de la tâche par le centre de services scolaire, cette période demeure exigeante et souvent stressante pour plusieurs d'entre vous. Certaines interprétations et certains calculs liés aux autres tâches professionnelles continuent de soulever des questionnements. Nous poursuivrons les discussions avec l'employeur afin de clarifier ces éléments, car nos visions demeurent différentes.

Je tiens à remercier de tout cœur toutes les personnes déléguées. Grâce à votre engagement et à votre présence sur le terrain, vous offrez un soutien précieux à vos collègues, et c'est une force inestimable pour notre organisation.

La semaine dernière, nous avons pris part au premier Conseil fédéral de l'année 2025-2026. La fédération et la CSQ continuent de travailler activement sur les nombreux projets de loi en cours. Des représentations se poursuivent notamment afin de faire modifier certains aspects du projet de loi sur la laïcité, qui prévoit entre autres une évaluation annuelle des enseignants ainsi qu'un format imposé pour la planification annuelle. Des changements sont envisagés pour passer à une évaluation bisannuelle et lever l'obligation de présenter notre planification dans un modèle unique.

La Fédération est également en attente d'une décision du tribunal administratif du Travail concernant le PL 47, qui comprend le code d'éthique. En ce qui concerne le PL 100, loi qui retire nos conventions locales, des travaux ont commencé en Conseil Fédéral sur des choix de matières locales que nous voudrions préserver dans nos milieux.

Nos instances mènent un travail colossal pour protéger nos conditions de travail, qui sont fortement mises à l'épreuve par les décisions gouvernementales. Les coupures continuent de se faire sentir et plusieurs besoins demeurent à combler dans nos milieux. Malgré tout, vous continuez, chaque jour, à faire preuve de dévouement afin d'offrir à nos élèves des services de grande qualité. Votre engagement est remarquable.

Je vous rappelle que votre syndicat est là pour vous. Nous restons présents pour répondre à vos questions, vous accompagner et vous soutenir. N'hésitez jamais à nous faire part de vos besoins : cela nous permet de mieux vous représenter et de prendre soin de vous.

En terminant, nous espérons que vous avez tous reçu le petit présent remis à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants — une attention bien méritée.

Poursuivons cette année unie et solidaire.

À bientôt et bonne lecture!

Sandra

Équipe des rédacteurs :
Sandra, Claude et Carolyne

Pour nous joindre : 418-695-1609 ou visitez www.sedlj.ca

ACTUALITÉ

Ouverture de poste

En conformité avec la modification aux Statuts et règlements adoptés en Assemblée générale le 13 mai 2025 et à la suite de la démission pour retraite du vice-président, le Syndicat de l'enseignement De La Jonquière-CSQ est à la recherche d'un-e enseignant-e pour occuper un poste syndical de conseiller-ère libéré(e) à temps plein dans le but d'assurer une stabilité en expertise.

Poste de conseillère/conseiller syndical

Principales tâches

- Connaître et appliquer la convention collective.
- Faire des relations de travail et représenter le Syndicat auprès de différents partenaires, notamment le Centre de services scolaire.
- Accompagner, informer et conseiller les membres dans différents dossiers, notamment, sur les différentes lois en lien avec la sécurité sociale (CNESST, SAAQ, assurance-emploi, RREGOP, RQAP, assurances collectives...).
- Produire des rapports, générer des bases de données et effectuer des tâches informatiques variées.
- Collaborer avec l'équipe syndicale pour la défense des droits et intérêts collectifs.
- Animer des rencontres.

Profil recherché

- Être enseignant-e détenant un poste à temps plein au CSS De La Jonquière.
- Avoir des valeurs syndicales (solidarité, coopération, démocratie, équité...).
- Avoir un esprit de synthèse.
- Avoir une bonne capacité d'écoute et d'analyse.
- Posséder un excellent français tant à l'oral qu'à l'écrit et avoir une facilité à communiquer.
- Démontrer des compétences en organisation du travail et en informatique.
- Faire preuve de rigueur et de discrétion.

Conditions de travail

- Salaire au maximum de l'échelle de traitement du personnel enseignant, majoré de 12 %.
- Effectuer du travail en soirée, certains week-end et possibilité de certaines journées en période estivale.
- Déplacements occasionnels à l'extérieur de la région (formations, réunions).

Pour postuler

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre motivant leur candidature à l'attention de Mme Sandra Gagnon, **avant le 21 novembre 2025** au bureau du SEDLJ soit :

- **Par courriel :** sedlj@lacsq.org
- **En personne ou par la poste :** 1969, rue Ste-Famille, Jonquière (Québec) G7X 4X7

** Les candidates et les candidats devront se présenter devant un comité de sélection, seront également soumis à une entrevue de sélection et à des mises en situation.*

États généraux du syndicalisme; c'est l'occasion de se faire entendre !

Depuis le 31 mars 2025, les neuf principales organisations syndicales au Québec (APTS, CSD, CSN, CSQ, FTQ, FAE, FIQ, SFPQ et SPGQ) unissent leurs forces pour réfléchir collectivement sur l'avenir du syndicalisme.

Cette démarche de réflexions et de profonde remise en question vise plusieurs objectifs, dont celui de dresser un bilan de l'état du mouvement syndical.

C'est pourquoi nous vous invitons à répondre au [court sondage](#), qui s'inscrit de façon complémentaire aux consultations qui seront effectuées par les organisations syndicales participantes, au cours des prochains mois.

Ce sondage, d'une durée de moins de 10 minutes, sera disponible jusqu'au 2 novembre 2025.

Merci de votre participation et de votre implication dans le mouvement syndical québécois.



Vidéo des retombées de l'Offensive professionnelle et pédagogique

La Fédération des Syndicats de l'Enseignement a produit une vidéo qui vous est destinée afin de faire rayonner les retombées de l'Offensive professionnelle et pédagogique (OPP), notamment grâce à votre participation massive aux quatre opérations de consultation :

- 1. L'évaluation des apprentissages et le bulletin (9 615 membres répondants);**
- 2. Les incivilités en milieu scolaire (7 023 membres répondants);**
- 3. La violence envers le personnel enseignant (7 356 membres répondants);**
- 4. L'utilisation des écrans (6 855 membres répondants).**

Cette vidéo, mettant en vedette la vice-présidente à la vie professionnelle et pédagogique, fait aussi un clin d'œil au colloque à venir et à la consultation préalable : [En action vers le colloque](#)

AGIR CONTRE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons le dossier complet préparé par la CSQ concernant la violence en milieu scolaire, [Agir contre la violence en milieu scolaire](#).

Il s'agit du fruit d'un travail de collaboration entre les fédérations du réseau scolaire de la CSQ, soit :

- La Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ)
- La Fédération du personnel professionnel de l'éducation (FPPE-CSQ)
- La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)
- **La Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ)**

La page Web est inspirée du guide Pour éviter que la violence laisse des traces : guide de prévention et d'intervention envers le personnel de l'éducation.

Vous pouvez le télécharger en version PDF. [-Consulter le guide-](#)

Ce dossier comprend également les outils réalisés par le ministère de l'Éducation, à la demande de la CSQ et de ses fédérations qui ont participé à leur création.

Nous espérons que les informations contenues dans ce dossier vous seront utiles, que les initiatives mises en place dans les milieux porteront leurs fruits, et qu'un climat sain et sécuritaire, pour toutes et tous, s'instaurera dans l'ensemble de nos établissements.

INFORMATIONS IMPORTANTES

BILLETS MÉDICAUX

Lorsque vous devez remettre un **certificat médical** pour un dossier **d'invalidité ou de CNESST** pour cause de maladie, de retrait préventif ou d'accident du travail, vous devez l'acheminer directement au Centre de services scolaire par courriel à l'adresse suivante : rh-absences@csjonquiere.qc.ca et aviser votre direction de votre absence.

Prenez note qu'en cas d'absence pour maladie, le billet médical doit indiquer obligatoirement **LE DIAGNOSTIC ET LA DURÉE DE VOTRE ABSENCE**.

Un billet comportant une indication ***absence pour raison médicale*** ne constitue aucunement un diagnostic au sens de la convention collective.

CONTRAT À TEMPS PARTIEL ET ASSURANCE EMPLOI

Les personnes qui sont à contrat à temps partiel et qui doivent déclarer des revenus à l'assurance-emploi doivent ajuster le montant déclaré en tenant compte de plusieurs facteurs.

Pour ce faire, le SEDLJ-CSQ met à votre disposition sur son site internet un outil qui vous permet de calculer le montant que vous devez déclarer chaque semaine, que vous ayez travaillé ou non. Il suffit de se servir de l'échelle de traitement en vigueur que vous retrouvez sur le site internet du Syndicat sous l'onglet « Relation du travail ». De plus, pour accéder à l'outil, vous devez aller dans le menu « Autres /sécurité sociale/assurance-emploi ».

N'hésitez pas à communiquer avec nous !

DES DOCUMENTS PAYANTS

Pour le personnel enseignant, le traitement salarial est établi selon la scolarité et **l'expérience**; il importe de fournir à la Commission scolaire les relevés de notes, expérience de travail, bulletins, certificats, diplômes, brevets et documents officiels ou copie de la demande de ces documents adressée par l'enseignant à l'institution qui les émettra (voir clause 6-3.01).

Pour la reconnaissance des années d'expérience (clause 6-4.08), le Centre de services scolaire reconnaît toutes les années d'expérience additionnelles si les documents (provenant de centre de services scolaires différents ou d'établissements reconnus) lui sont soumis avant le 1er novembre. Le réajustement de traitement faisant suite à un changement dans les années d'expérience prendra effet rétroactivement au début de l'année scolaire en cours.

Demande de congé voyage

Date limite pour une demande de congé voyage pour les 100 derniers jours de l'année scolaire 2025-2026 :

1^{ER} DÉCEMBRE 2025 À 16 H.

Maintien de l'équité salariale 2020-2025

Le maintien se fera en comité!

Pour la première fois en plus de 20 ans, l'exercice de maintien de l'équité salariale 2020-2025 sera réalisé par un comité de maintien, tel qu'il est prévu par la *Loi sur l'équité salariale*, réunissant l'employeur et les organisations syndicales représentant les travailleuses et les travailleurs. La dernière fois qu'un tel exercice a été mené conjointement remonte à l'évaluation initiale, soit au début des années 2000.

Depuis, le gouvernement a réalisé seul les exercices de maintien 2010, 2015 et 2020. Le résultat? Des affichages contestés, suivis de longues années de judiciarisation — qui ont toujours cours pour certaines plaintes — avant que les correctifs ne soient appliqués. Cette fois-ci, le travail se fera en comité de maintien paritaire, lequel déterminera les résultats des travaux.

Le 17 septembre dernier s'est tenue la première rencontre officielle du comité de maintien. Autour de la table, la CSN, la CSQ, la FTQ, la FIQ, l'APTS, la FAE et le SPGQ (tous réunis en intersyndicale), ainsi que le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Ensemble, nous analyserons les changements survenus dans les emplois et déterminerons s'il y a des correctifs salariaux requis.

Considérant l'ampleur des travaux, il y aura un retard dans l'affichage des résultats du maintien 2025, dont l'affichage est dû le 20 décembre 2025. Toutefois, les correctifs, s'il y a lieu, seraient versés rétroactivement, incluant les intérêts légaux. Globalement, nous sommes convaincus que ce mode de travail paritaire permettra d'éviter de longues batailles juridiques.

RAPPELS

NOUVEAUTÉS POUR LA RETRAITE PROGRESSIVE

Un rappel suite à la signature de la nouvelle convention collective 23-28 apporte deux grandes nouveautés en matière de retraite progressive. La première permet aux enseignantes et enseignants éligibles de prolonger leur entente de mise à la retraite de façon progressive jusqu'à une durée totale de 7 années. :

- La personne enseignante doit convenir, par écrit, d'une telle prolongation au moins 6 mois avant la fin de l'entente initiale de mise à la retraite de façon progressive;
- Une telle prolongation peut être convenue à plus d'une reprise. Chaque fois, cela doit être convenu au moins 6 mois avant la fin de l'entente (initiale ou prolongée);
- Au total, en incluant la ou les prolongations, une entente de mise à la retraite de façon progressive ne doit pas excéder 7 ans.

Pour bénéficier de cette prolongation et vous aider à faire votre demande, contacter le syndicat.

La deuxième concerne la cotisation au RREGOP. En effet, l'annexe 66 prévoit qu'à compter du 1er janvier 2025, l'âge maximal de participation au RREGOP est augmenté à 71 ans. À noter que ce n'est pas la date de naissance qui fait foi de l'atteinte de cet âge. En effet, la personne peut cotiser pour l'entièreté de l'année civile pendant laquelle elle atteint 71 ans d'âge le ou avant le 30 décembre.



RETOUR DES PRIX « FONDATION DESJARDINS »

Les Prix Fondation Desjardins s'adressent à toute personne travaillant avec les jeunes de niveau préscolaire, primaire ou secondaire, que ce soit en milieu scolaire ou communautaire. Ils visent à motiver les jeunes à développer leurs compétences et à élargir leurs horizons.

Par le biais de la Fondation Desjardins, plus 546 projets se sont mérité un appui financier en 2024. Vous avez jusqu'au 31 octobre pour soumettre votre projet et courir la chance de recevoir jusqu'à 3000 \$ pour réaliser une initiative motivante.

Cliquer sur le lien suivant pour le règlement du concours, remplir le formulaire et consulter des exemples de projet gagnants des années passées: https://prixfondation.desjardins.com/?utm_id=co-p-0-29202



Prix Fondation Desjardins

Vous avez une initiative pour motiver nos jeunes? Nous offrons l'aide financière pour la réaliser.



Conseils pour l'entretien automnal de votre maison



Avec les jours qui s'écourtent et qui se refroidissent, c'est le moment parfait pour inspecter l'extérieur et l'intérieur de votre domicile. Utiliser note aide-mémoire sur l'entretien automnal pour vous aider à rester au sec et au chaud. 🏠 🧰

<https://www.lapersonnelle.com/blogue/-/conseils-pour-l-entretien-automnal-de-votre-maison>